

39. *Ibid.*, p. 135
40. *Ibid.*, p. 238. Les « questions reçues par SVP, minitel, fax ou Internet subissent le philtre serré des journalistes et ne constituent finalement pas l'espace de liberté d'expression télévisuelle en libre accès revendiqué. [...] Un quart ou un cinquième des appels téléphoniques parviennent au standard. [...] Deux tiers constituent des apostrophes ou des compliments et ne sont pas des questions ». Dans le dernier tiers une part importante des questions sont des questions personnelles sur la vie des hommes politiques. C'est à partir d'une infime part des appels que le journaliste procède ce soir-là en un tri en deux pôles symboliquement opposés entre « racistes » et « compréhensifs ».
41. Cf. *Droit et liberté*, la revue du MRAP (février 1975).
42. N. Mariot, *Bains de foule*, Paris, Belin, 2006, p. 151.
43. *Ibid.*
44. Journal télévisé, FR3 Alpes-Maritimes, 25 février 1975.
45. G. Defferre, « Le contrat de programme en faveur des immigrés », *Administration*, 1976, p. 72-73.
46. La visite du président de la République à Marseille a bien sûr été préparée en amont par le secrétariat d'État, le préfet des Bouches du Rhône, et la mairie de Marseille.
47. J-M. Eymeri, « Frontières ou marches ? », *op. cit.*, p. 77.
48. V. Guiraudon, *Les politiques d'immigration en Europe : Allemagne, France, Pays-Bas*, Paris, L'Harmattan, 2000.
49. V. Guiraudon, « Jeux d'ombres et de lumières », *Revue française de science politique*, vol. 49, n° 6, 1999, p. 761
50. V. Guiraudon, *Les politiques d'immigration en Europe*, *op. cit.*, cf. le chapitre intitulé « le potentiel xénophobe ».
51. Reconnaissance de l'immigration familiale, possibilité d'accéder à une formation professionnelle, possibilité d'être élu responsable syndical...
52. C. Grignon, J-C Passeron, *Le savant et le populaire, Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Ed. du Seuil, 1989., p. 20.

Notes du chapitre 9

1. Secrétariat d'État aux Travailleurs manuels et immigrés, *Travail manuel 7 ans de progrès social*, Paris, 1980 p. 2.
2. Archives personnelles Lionel Stoléro : Note du conseiller du Président de la République Olivier Fouquet au Président de la République du 17 octobre 1977, annotée par le Président de la République pour copie à Lionel Stoléro (alors secrétaire d'État aux Travailleurs immigrés) alors que celui-ci vient de suspendre l'immigration familiale contre l'avis du Conseil d'État.
3. Le nombre de chômeurs dépasse le million de personnes en novembre 1975.
4. La gauche remporte 52,5 % des suffrages aux élections cantonales des 7 et 14 mars 1976, son meilleur score jusque-là sous la V^e République.
5. Avant mars 1977, la gauche gérait 98 municipalités sur les 221 villes de plus de 30000 habitants, après les élections elle en gère 156.
6. Le Rassemblement pour la République (R.P.R) est créé en décembre 1976.
7. Y. Gastaut, *L'immigration et l'opinion en France...*, *op. cit.*, p. 302.

NOTES

8. Plusieurs récits contradictoires nous ont été faits du départ de Paul Dijoud. Eviction pour certains, démission ou départ négocié pour d'autres, il est difficile de déterminer les raisons qui ont incité le secrétaire d'État à changer de portefeuille ministériel en mars 1977.
9. P. Weil, *La France et ses étrangers...*, *op. cit.*, p. 108.
10. G. Noiriel, *Les fils maudits de la République, l'avenir des intellectuels en France*, Paris, Fayard, 2005, p. 28.
11. Au moins jusqu'en novembre 1978, 8 rendez-vous sur 10 et 85 % des déplacements de Lionel Stoléro sont liés à la revalorisation du travail manuel.
12. G. Noiriel, *Les fils maudits de la République...*, *op. cit.*, p. 20.
13. La trajectoire de Lionel Stoléro telle qu'elle est analysée ci-dessous repose en partie sur son autobiographie publiée en 2003 mais également sur différents ouvrages, plusieurs sources orales (des entretiens avec la plupart de ses membres de cabinet entre 1976 et 1981 et différents acteurs de l'époque) et un entretien semi-directif réalisé avec l'intéressé lui-même en 2004.
14. Avec qui il anime notamment un séminaire sur la pensée juive en économie à l'ENA à compter de 1970.
15. L. Stoléro, *L'équilibre et la croissance économiques – principes de macroéconomie*, Paris, Dunod, 1968.
16. L. Stoléro, *L'impératif industriel*, *op. cit.*, p. 288.
17. L. Stoléro, *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*, Paris, Flammarion, 1977, p. 23.
18. R. Galissot, N. Boumaza et G. Clément, *Ces migrants qui font le prolétariat*, Paris, Méridiens, 1994, p. 64.
19. L. Stoléro, « Réponses à l'Assemblée Nationale », séance du 27 octobre 1978, repris dans *Hommes et Migrations Documents*, n° 959, p. 23.
20. Sur les rapatriements des années 1920 cf. E. Guichard et G. Noiriel (et *alii*), *Construction des nationalités et immigration dans la France contemporaine*, Presses de l'École Normale Supérieure, 1997, p. 46 sq.
21. *Idem*.
22. G. Noiriel, *Le creuset français...*, *op. cit.*, p. 313.
23. G. Noiriel, *Les fils maudits...*, *op. cit.*, p. 28.
24. *Ibid.*, p. 238.
25. *Idem*. « Entre 1976 et 1983 la sidérurgie a perdu plus du quart de ses emplois, le textile plus de 28 %, la machine-outil 27 % ».
26. O. Schwartz, *Le monde privé des ouvriers*, Paris, PUF, 2002, 517 p.
27. G. Noiriel, *Les ouvriers dans la société française...*, *op. cit.*, p. 221.
28. *Ibid.* p. 227.
29. J. Mischi, *Structuration et désagrégation du communisme français (1920-2002). Usages sociaux du parti et travail partisan en milieu populaire*, doctorat d'études politiques de l'EHESS, 2002, p. 846.
30. Secrétaire d'État aux Travailleurs manuels et immigrés, *Dossier de presse*, 1977, p. 3.
31. Lionel Stoléro, journal Antenne 2 du 17 septembre 1979.
32. CAC 1984 0040, art. 5. Discours de Lionel Stoléro du 8 décembre 1977 à l'occasion de la 2^e semaine du Travail manuel.
33. Né en 1946 à Béziers, André Burgos intègre l'École Normale. Instituteur pendant quelques mois, il fréquente quelques mouvements de gauche (dont le PSU) mais reste plus proche du catholicisme social que du communisme. Diplômé de l'ENA et issu de la pro-

- motif « sociale » de 1971, il se voit automatiquement affecté auprès de Jacques Delors à la formation professionnelle. Lionel Stoléro fait appel à lui en novembre 1976. Le cabinet de Lionel Stoléro était jusque-là dirigé par M. Chaigneau, auparavant collaborateur de J. Delors. A. Burgos est remplacé au printemps 1978 par H. Maigrat.
34. INA J. T 20h00. TF1 23 janvier 1976.
 35. Fils du président de la région Poitou-Charente (ancien ministre), J-P. Raffarin est alors diplômé d'une école de commerce et travaille pour Jacques Vabre. Il est surtout président des « Jeunes giscardiens ».
 36. Entretien avec D. Maire, 2004. Agée alors d'une vingtaine d'années, Dominique Maire est issue d'une famille de commerçants de Troyes, diplômée du centre de préparation des journalistes.
 37. Ancien journaliste pour *France Soir*, Jean-Pierre Pierre Bloch a dirigé un temps un cabinet de relations publiques. Avant d'être recruté par Lionel Stoléro, Jean-Pierre Pierre Bloch était conseiller technique auprès du ministre du Travail. Le fils succède au père à la tête de la LICRA en 1992.
 38. Archives privées d'André Burgos : Réunion du 31 janvier 1977.
 39. Décret du 4 août 1977.
 40. CAC 1984 0040, art. 5. Lettre du président de la CGPME du 7 octobre 1976.
 41. CAC 1984 0040, art. 5. Notes manuscrites de la réunion du 22 août 1977, comité restreint relatif aux aspects salariaux de la revalorisation du travail manuel : « *B. Boulin ne voit pas comment distinguer le travailleur manuel du travailleur non manuel [...] il faut réduire l'ampleur de l'opération en limitant les branches* ».
 42. Démission ou départ forcé : sur ce point les témoignages sont contradictoires.
 43. Archives privées André Burgos (AAB). Notes manuscrites prises pendant la réunion de transition par le directeur de cabinet de Lionel Stoléro.
 44. AAB. Notes manuscrites prises pendant la réunion de transition par le directeur de cabinet de Lionel Stoléro. Sur le plan du FAS, Hervé de Charette met néanmoins en garde Lionel Stoléro sur « *l'expansion de la CFDT* » et sur le fait que le gouvernement n'aurait plus « *aucun contrôle* » sur l'organisme, comme sur le plan des foyers où la situation empire.
 45. *Idem*.
 46. AAB. Réunion de cabinet du 31 janvier 1977, (notes prises « voir Dijoud pour problème émigrés en Lorraine »).
 47. AAB. Notes manuscrites prises pendant la réunion de transition par le directeur de cabinet de Lionel Stoléro.
 48. AAB. Notes manuscrites prises dans la semaine suivant la réunion de transition par le directeur de cabinet de Lionel Stoléro.
 49. *Idem*.
 50. B. Le Grignou et C. Patou, « Mouvements des chômeurs : mais que font les médias ? », in J. Gerstlé (dir), *Les effets d'information en politique*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 50 sq.
 51. CAC 1984 0040, art. 5. Communication au Conseil des ministres du 23 novembre 1977 sur les salaires des travailleurs manuels.
 52. Centre d'Archives Contemporaines (CAC). 1984 0040 art. 5. Note du 12 avril 1977 du cabinet du secrétaire d'État aux Travailleurs manuels au ministre du Travail.
 53. Député-maire communiste d'Aulnay-sous-bois.
 54. Entretien avec A. Burgos, 2004.

55. AAB. Notes réunion de cabinet du mois de mai 1977, « Campagnes de prospection d'une facilité exceptionnelle ». Cette facilité n'est toutefois que relative. Sur 49 000 lettres envoyées, les services n'ont récupéré que 4 000 réponses positives. P. Weil, *La France et ses étrangers...*, op. cit., p. 109.
56. Archives privées d'André Burgos. Notes de la réunion de cabinet l'après-midi du Conseil des ministres du mercredi 11 mai : « *le Président de la République OK, fortement pour le retour* ».
57. *Idem*.
58. AAB. Le 6 juin 1977, une réunion entre le ministre de l'Intérieur (Christian Bonnet), Lionel Stoléru et le ministre du Travail (Beullac) : « *Stoléru a dit à Bonnet plus de carte de travail* ».
59. AAB. Le 23 juin 1977, réunion « chez Soubie : « Immigration familiale A. E/Intérieur : pas chauds ». Modifier les textes pour ne plus ouvrir le droit automatique au travail. Contradiction : Arguments sur la déviation de l'aide au retour ».
60. AAB. Le cahier est ponctué de « *Choussat pas chaud* » (Finances).
61. AAB. Réunion de cabinet du 28 juillet : « *voir si UNEDIC peut participer au financement volontairement* ».
62. AAB. Notes réunion fin mai 1977 « *110 millions de francs – problème financier, refus de Barre de financer cette affaire* ».
63. AAB. Notes réunion du 28 juillet 1977.
64. AAB. Réunion de cabinet 6 septembre 1977 : « *Le Président de la République souhaite adopter une décision. Les immigrés lors de leur retour en France après les congés ne pourront avoir accès au territoire que s'ils peuvent produire une pièce justifiant qu'ils sont en règle au plan de leurs cotisations sociales et fiscales* ».
65. CAC 2000 0049, art. 1. Notes manuscrites Paul G.*, DPM. Réunion octobre 1977 : « *Chayet : renoncer à ce projet de décret, procéder comme d'habitude par circulaires* ».
66. AAB. Face aux réactions de Charles Barbeau – représentant désormais la direction de la Réglementation – André Burgos note : « *pour l'intérieur resserrer les boulons OK mais question séparation séjour et travail* ».
67. P. Weil, *La France et ses étrangers...*, op. cit., p. 114.
68. Archives privées d'André Burgos : « *Voir pour le financement aide au retour* », « *Voir Affaires étrangères et Intérieur* », « *Voir travail pour question licenciements collectifs* », « *Demander à Schiettecatte si le retour a commencé* »...
69. Archives privées d'André Burgos. Notes de la réunion du 19 août 1977.
70. P. Weil, *La France et ses étrangers...*, op. cit., p. 109.
71. Paul V.*, énarque, chargé de mission à la DPM.
72. CAC 2000 0049, art. 1. Note manuscrite d'août 1977.
73. CAC 2000 0049, art. 1. Note manuscrite d'août 1977.
74. P. Weil, *La France et ses étrangers...*, op. cit., p. 121.
75. CAC 2000 0049, art. 1. Cf. notamment le rapport remis en juillet 1978 par André Lebon.
76. MAE A 289. Cabinet du secrétaire d'État aux travailleurs manuels à la direction Afrique du Nord. Note de synthèse relative aux travailleurs immigrés dans le BTP datée d'octobre 1979.
77. Notamment l'enquête de l'Office national d'Immigration parue en juin 1980 (voir reproduction page suivante).
78. Le journal *L'Expansion*, le 3 juillet 1980.

79. AAB. Notes de la réunion du 11 mai 1977.
80. AAB. Notes juin 1977.
81. Dans sa biographie, Lionel Stoléro donne une autre version de cet épisode : L. Stoléro, *La vie c'est quoi... , op. cit.*, p. 109. Il en parle également au conseil des ministres du 29 juin 1977 (Archives Elysée, 5AG3/2181).
82. Archives privées d'André Burgos. Notes de juin 1977 «*Départ en vacances – embouteillages, informer Sto*».
83. Entretien avec Jean Benoit, Paris, 2004.
84. *Idem*.
85. Y. Gastaut, *L'opinion... , op. cit.*, p. 243.
86. Lionel Stoléro Antenne 2 13h00 1^e janvier 1981

Notes du chapitre 10

1. Archives Elysée, 5AG3/2181
2. Cité par P. Weil, *La France et ses étrangers, op. cit.*, p. 108.
3. Archives Elysée, 5AG3/2181. Note de O. Fouquet au président du 17 octobre 1977 : «*Lionel Stoléro très attaqué sur l'immigration familiale souhaite amender le projet gouvernemental. [...] [Ce projet] qui maintient l'apparence d'une politique dure sans avoir l'efficacité me paraît cumuler les inconvénients*». Réponse du président transmise par le secrétaire général «*Le PR s'en tient aux décisions prises en conseil des ministres, ne pas changer le projet de décret*».
4. *Ibid.*, p. 115.
5. MAE A 289. Note du 9 octobre 1979.
6. Sur la connexion entre retours éventuels des travailleurs algériens et diminution du chômage se reporter à la note du 7 mars 1979 rédigée par Lionel Stoléro et citée par P. Weil, *La France et ses étrangers, op. cit.*, p. 108.
7. CAC 2000 0049, art. 1.
8. *Hommes et Migrations Documents*, n° 966, mars 1979, p. 6.
9. CAC 2000 0049, art. 1.
10. P. Weil, *La France et ses étrangers, op. cit.*, p. 121.
11. A. Hirschman, *Défection et prise de parole. Théorie et application*, Paris, Fayard (coll. «*L'espace du politique*»), 1995.
12. Cette relance, si elle impose en partie un cadre à l'entretien, reprend mot pour mot les termes notés par André Burgos dans son carnet lors de la réunion du 11 mai 1977.
13. Une autre réponse possible à ce paradoxe pourrait être de soulever l'idée que ce conseiller d'État défend ici les nationaux non pas en tant que «*haut fonctionnaire*» mais en tant que «*Français*», c'est-à-dire qu'il défendrait les ressortissants français car il serait lui-même Français et que ses décisions seraient guidés par un sens de l'intérêt national (qu'il placerait selon les interactions dans le respect ou le non respect des règlements). Outre le fait qu'une telle hypothèse nous semble difficilement vérifiable, car elle fait du lien national un sentiment d'appartenance à «*une communauté imaginée*», nous répondrons à rebours que ce dernier ne pourrait être haut fonctionnaire s'il n'était Français et qu'il y a là sans doute – dans la mesure où l'accession à ces hautes fonctions publiques restent historiquement conditionnées à la possession de la nationalité française – une